

GUIDE DU TRI

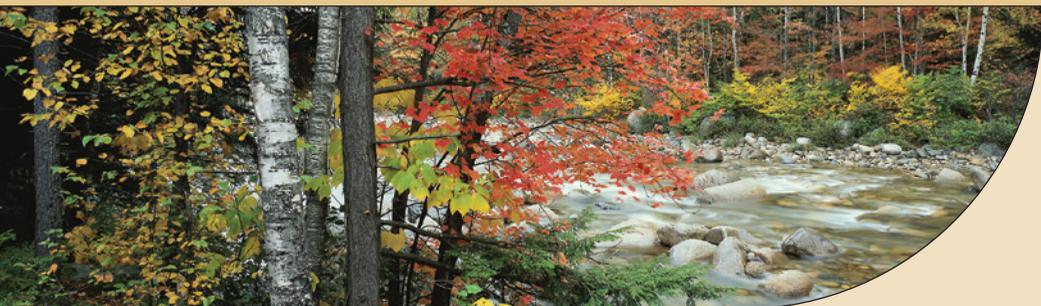


Communauté de Communes
de Cattenom & Environs

SENSIBILISATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM & ENVIRONS ➤ GUIDE DU TRI

avec Le TRI, Les DÉCHETS ONT UNE SECONDE VIE



- > Les cartons servent à la fabrication du carton ondulé.
- > Les journaux, magazines et prospectus, sont utilisés pour refaire de la pâte à papier (papier recyclé).
- > Les briques alimentaires trouvent une 2^e vie sous forme de papier-toilette, de rouleaux essuie-tout mais servent également à la fabrication du Tectan (panneaux agglomérés, meubles...).
- > Le verre, recyclable à l'infini, les bouteilles, pots et bocaux en verre redeviennent à nouveau des récipients en verre.
- > Les bouteilles plastiques deviennent des tuyaux, des dalles de sol, de la moquette, des bidons ou des vêtements en " laine polaire " et des fibres de rembourrage pour anorak, couette et peluche...
- > Les métaux, l'acier et l'aluminium trouvent une nouvelle vie dans le bâtiment, l'automobile et l'emballage. La matière première et jusqu'à 95% de l'énergie nécessaire à une production sans recyclage sont ainsi économisées.

Vous disposez de sacs tri sélectif (translucides) distribués chaque année ou bien disponibles en mairie. Ils sont collectés devant chez vous.

comment TRIER ?

1 Le SAC TRI sélectif



2 Le CONTENEUR papier

Des conteneurs proches de chez vous pour les journaux, magazines et prospectus



3 Le CONTENEUR VERRE

Des conteneurs proches de chez vous pour le verre



4 La DÉCHETTERIE

Pour les encombrants, ferrailles, déchets ménagers spéciaux huiles, piles & batteries, pneus & gravats



5 Les COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Pour les déchets verts et organiques



Pour les autres déchets : utilisez votre poubelle habituelle.

Pensez aux agents de collecte

- > Veillez à sortir les bacs OM la veille au soir.
- > Tourner le bac afin que la poignée soit côté route, pour un soucis de praticité lors de la collecte.
- > Ne pas déposer de gravats ou de pots de peinture sans les bacs d'OM, ils ne sont pas prévus à cet effet. Les gravats et les pots de peinture se déposent en déchèterie.

Boîtes métalliques, Briques, Cartons et Bouteilles en plastique

1

Ensemble, vidés dans le sac tri sélectif. Collecte toutes les semaines dans toutes les communes de la CCCE. Sont uniquement concernés les flaconnages de cuisine et salle de bain. Les flaconnages du garage ne sont pas recyclables.

Verre et papier, voir page suivante. Pas de matière organique (végétaux et déchets de repas). ATTENTION : les sacs non conformes (déchets ne figurant pas sur la liste ci-dessous) ne seront pas collectés.

Les emballages doivent être vides!



Les boîtes de conserve et de boisson, les barquettes en aluminium



Les bidons métalliques sans les bouchons

 Aérosols vides



Les bouteilles en plastique de jus de fruits, de lait, d'huile, d'eau ou de soda



Les briques alimentaires



Les cartons et boîtes d'emballage aplatis, les sacs en papier



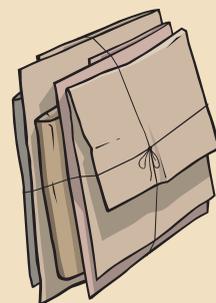
Les bouteilles d'adoucissant, de produit vaisselle, les flaconnages plastique



Les cubitainers de vin, déposés à côté du sac tri sélectif si incompressibles



Les grands cartons aplatis et ficelés, déposés à côté du sac tri sélectif



Si j'hésite sur un emballage, je le jette avec les ordures traditionnelles plutôt que de nuire à la qualité des déchets recyclables

Doivent être déposés dans votre poubelle habituelle :

 Les boîtes de conserve contenant des restes

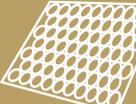
 Les barquettes contenant des restes

 Les petits emballages en plastique ou polystyrène

 Les pots noirs de rempotage

 Les films plastiques (type pack d'eau)

 Les sacs en plastique

 Les papiers à bulle

 Les couches-culottes

2

JOURNAUX, magazines...

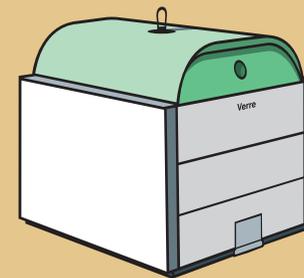
Dans les conteneurs bleus pour le papier, sans liens



3

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Dans les conteneurs verts pour le verre, sans bouchons, ni capsules, ni couvercle



Les journaux



Les prospectus



Les magazines



Les bocaux



Les pots



Les bouteilles



Films plastiques enveloppant les revues



Les cartons d'emballage



Les papiers gras ou salis



Les articles d'hygiène



Vaisselle, faïence et porcelaine



Vaisselle en verre



Les couvercles de bocaux



Vitres et miroirs



Les ampoules

Doivent être déposés dans votre poubelle habituelle ou de préférence à la déchetterie



4

Les Déchetteries D'HEttange-GRANDE et DE CATTENOM SENTZICH



Huiles
de fritures



Cartons



Déchets
ménagers
spéciaux



Déchets
verts



Pneumatiques
VL



Papiers
Journaux
Revues



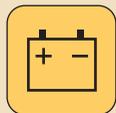
Gravats
inertes



Verre



Ferrailles



Piles
et batteries



Tout-venant



Huiles
de vidange



Bois



D3E



Vêtements



Ampoules
basse
consommation



DASRI

SONT ADMIS à La Déchetterie

- Les particuliers résidant sur l'une des communes de la CCCE.
- Les artisans commerçants de moins de 10 salariés des différentes communes (du lundi au jeudi).
- Les usagers doivent utiliser les types de véhicules suivants :
 - > les véhicules légers (voitures)
 - > les véhicules légers attelés d'une remorque
 - > les véhicules utilitaires d'un PTAC maximum de 3,5 t, non attelés.
- La déchetterie est accessible gratuitement aux particuliers des communes de la CCCE et payante pour les artisans commerçants (se renseigner à la déchetterie).

Limitation DU VOLUME et DU type DES Déchets

Le volume journalier maximum est de 1 m³ pour les gravats et de 3 m³ pour tous matériaux confondus (y compris gravats) à l'exception des déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, encre etc...)

> Sécurité

L'évacuation des déchets dans les bennes ou conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles sont effectuées aux risques et périls des usagers. Les usagers devront rouler au pas à l'intérieur du périmètre, respecter le sens de circulation, les instructions du personnel, trier les déchets et ne pas descendre dans les bennes.

> Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux dits TPC (tranchant, piquant ou coupant : lames, scalpels, aiguilles) sont à déposer dans des containers fournis par votre pharmacie. Ils doivent être déposés à la borne de collecte prévu à cet effet, uniquement à la déchetterie de Cattenom.

Plans d'accès au dos

5

DÉCHETS VERTS et ORGANIQUES



Dans les composteurs individuels

- > pour diminuer le volume de ses ordures ménagères
- > pour un amendement naturel et gratuit



Placez votre composteur dans un endroit semi-ombragé directement sur la terre



La communauté de communes
de CATTENOM & ENVIRONS
ORGANISE UNE MISE À DISPOSITION
DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS.

On peut composter :

- épluchures, fruits et légumes abîmés
- coquilles d'œufs
- marc de café
- pain
- papier journal, essuie tout
- sciures, copeaux, cheveux, plumes
- petite taille, branchettes
- tontes de gazon
- feuilles et fleurs fanées, fanes de légumes
- mauvaises herbes sans graine
- écorces d'arbres, cendres de bois non traité

On ne peut pas composter :

- métal
- plastique
- verre
- noyaux
- laitages
- croûtes de fromage
- restes de viande
- plantes malades
- huiles
- os
- poisson

POURQUOI TRIER Les emballages ?

Les emballages constituent PLUS DE
La moitié de nos déchets.
Ils sont fabriqués, pour la plupart,
avec des matériaux recyclables



ATTENTION ! Le logo que vous voyez sur la plupart des emballages ne veut pas dire que l'emballage soit recyclable actuellement mais que le fabricant participe financièrement à l'effort de recyclage en France.

pensez aux trieurs !

Une fois collectés, vos sacs transparents sont triés plus finement par des hommes et des femmes formés pour reconnaître les matériaux contenus dans les emballages (bouteilles en plastique, acier, aluminium, cartons). Cette opération est réalisée à la main. Nous vous demandons de veiller à ne déposer dans le sac que des emballages propres et bien vidés. Dans le cas contraire, cela pourrait poser des problèmes d'hygiène, voire de santé. Pas de seringues ni de verre cassé.

> En triant nos emballages

Nous contribuons à l'économie des matières premières grâce à leur recyclage. Mais nous protégeons aussi notre environnement et valorisons notre cadre de vie. Nous réduisons également le volume des déchets à éliminer, en décharge ou par incinération. Nous maîtrisons ainsi les coûts de traitement de nos ordures ménagères.

Déchetteries : situation & accès



Un doute... une question ? Contactez votre ambassadeur du tri !

ADEME



Communauté de Communes de Cattenom & Environs
Maison Communautaire
2 avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 - Site internet : www.cc-ce.fr